

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 673

présenté par

M. Cubertafof, Mme Bannier, M. Berta, M. Blanchet, M. Bru, M. Fanget, Mme Essayan,
Mme Fontenel-Personne, Mme Gatel, M. Latombe, M. Damaisin, M. Travert, M. Lamirault,
M. Colas-Roy, M. Dombrevail, Mme Jacqueline Dubois, M. Labaronne, Mme Mette, M. Venteau,
Mme Bono-Vandorme, Mme Hérin, M. Michel-Kleisbauer, Mme Tuffnell et Mme Vichnievsky

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 34 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.